

## BQ, 20 décembre 2012

Date : 2012/2012  
Pays : FRANCE  
Page(s) : 10-11  
Rubrique : EVENEMENTS ET PERSPEC...  
Personnel : Quilès

**La commission des Lois du Sénat complète les projets de loi organique et ordinaire relatifs à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux**

La commission des Lois du Sénat a adopté hier le projet de loi organique relatif à l'élection des conseillers municipaux, des délégués communautaires et des conseillers départementaux et le projet de loi ordinaire relatif à ces mêmes élections et modifiant le calendrier électoral (cf. "BQ" du 29 novembre). Ces nouvelles règles électorales prévoient notamment un mode de scrutin majoritaire à deux tours binominal homme/femme pour les conseillers départementaux et l'élection directe des conseillers communautaires.

La commission des Lois du Sénat a introduit des amendements enrichissant le texte du gouvernement. Alors que celui-ci prévoit que seules les listes de candidats aux municipales siègent à l'intercommunalité, la commission a adopté un dispositif permettant aux candidats à l'intercommunalité d'être répartis sur l'ensemble de la liste, et non en tête, "ce qui est conforme aux vœux d'un très grand nombre d'élus locaux", a souligné le président (PS) de la commission, l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR. La commission a aussi voté l'abaisssement du seuil de présentation de listes pour les élections municipales, à 1000 habitants contre 3500 actuellement. La commission a enfin adopté la modification du calendrier électoral, avec les élections départementales et régionales le même jour en 2013, et non en 2014 comme prévu. En revanche en 2014 se dérouleront bien les municipales, les sénatoriales et les européennes. "Il est impossible d'organiser cinq scrutins la même année", a fait valoir M. SUEUR.

"Je me réjouis de ces votes qui marquent une volonté de modernisation de la vie politique car ce sera une grande nouveauté d'avoir la parité dans l'ensemble des départements et ce sera une grande nouveauté que les citoyens votent pour leurs conseillers communautaires", a déclaré M. SUEUR, "sans toutefois préjuger du vote en séance". Le Sénat commencera à étudier en séance ces projets de loi organique et ordinaire le 16 janvier.

Le rapporteur sera le sénateur (PS) du Nord Michel DELEBARRE, maire de Dunkerque, président de la Communauté urbaine de Dunkerque, ancien ministre, ancien président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, ancien conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais, ancien député du Nord et préfet honoraire.

**Lancement d'une pétition contre la réforme du mode de scrutin des conseillers généraux**

Cert députés, sénateurs et présidents de conseils généraux se sont prononcés contre la réforme du mode de scrutin des conseillers généraux en réponse à l'appel de l'ancien ministre François SAUVADET (UDI, président du conseil général de la Côte d'Or.

Pour M. François SAUVADET, la réforme envisagée, "qui s'apparente à un tripatouillage électoral, est totalement inacceptable car elle signe la mise à mort de la représentation des territoires ruraux dans les futurs conseils départementaux". "Le projet de loi prévoit de reporter les élections cantonales et régionales à 2015 et de diviser par deux le nombre de cantons existants par un redécoupage généralisé sur des bases exclusivement démographiques", rappelle l'élu pour qui, si ce texte devait être adopté, "le nombre d'élus des zones rurales pourrait être divisé par deux ou par trois, au profit des agglomérations". "Nous demandons qu'une délegation d'élus de la République française soit reçue sans délai par le président de la République pour faire part de l'inquiétude des populations rurales", écrit le président du conseil général de Côte d'Or dans un communiqué où il indique avoir reçu l'appui d'une centaine de députés, sénateurs et présidents de conseils généraux.

Tous droits de reproduction réservés